

AMCOOR Haute Bretagne

Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2017 - Rennes

Présents : Drs Allais, Chichizola, Cordier, David T., Lebellé, Nouvellon, Prat
Excusés : Drs Bohuon, Davic C., Durel, Haouili, Kurta, Rouxel, Petremant

1 - Retour journée SBG du 13 octobre 2017. Responsabilité du médecin et questionnements éthiques face aux personnes âgées vulnérables. Participation du Dr Véronique Des Noettes, Psychiatre et médecin expert - Eric Péchillon, Professeur en droit public à l'Université de Bretagne Sud - Stéphanie Renard, Maître de conférence en droit public à l'Université de Bretagne Sud.

Consulter les diapositives accessibles sur le site de la SBG : <http://www.sgoc.fr/13-octobre-2017-vannes>

Retour des personnes présentes à cette journée :

Protection des majeurs vulnérables. Apports de la loi de modernisation et de simplification du droit et des procédures du 15 février 2015 :

- habilitation familiale choisie en premier lieu par les juges des tutelles
- le certificat de non retour à domicile peut être fait par le médecin traitant (25 euros)

Consentement :

- le résident dispose de 15 jours de rétractation à l'entrée à l'EHPAD sans pénalité
- mandat de protection future : documents intéressants sur le site de la Fondation Mederic Alzheimer
- notion d' « autonomie brisée », Corine Pelluchon, <http://journals.openedition.org/assr/21178>
- miser sur les compétences des personnes, notion de capacités
- expérience intéressante du Dr Des Noettes sur le dessin de la maison de retraite idéale développé dans l'ouvrage « Du consentement dans la maladie d'Alzheimer. Dessiner pour penser l'institutionnalisation »

Liberté d'aller et venir :

- La porte fermée pour les résidents qui veulent dormir sans être perturbés par les visites nocturnes des résidents déambulants est une mesure d'isolement donc sur prescription médicale. Nécessité de disposer d'une liste des chambres dont la porte est fermée en cas d'incendie.
- Sorties inopinées, disparitions : fiches préventives à faire en EHPAD pour les résidents déambulants ou à risque de sortie intempestive. Voir fiches « disparition inquiétante » utilisée au CCAS

Responsabilité médicale, obligation d'information et de signalement :

- insistance des juristes sur la nécessité de mettre en place des mesures de sauvegarde quasi systématiquement en vue de la protection des patients vulnérables. Exemples donnés en milieu hospitalier. Une réflexion est à mener en EHPAD. Quelle est la responsabilité des médecins coordonnateurs? Quelle est notre rôle?
- obligation de signalement au procureur de la République en tant que professionnel de santé si présomption de privations ou de sévices sur personne vulnérable. Importance de tracer +++ les faits, l'information à la direction.... Si pas de mesures prise par la direction, signalement direct au Procureur.

2 - Prise en Charge des résidents diabétiques insulino-requérants en EHPAD.

Jean Luc Lebellé fait part du refus d'un EHPAD d'accueillir les personnes diabétiques insulino-requérantes en raison de l'absence d'IDE le week-end dans l'établissement.

Pour Thérèse David, le souci de qualité de prise en charge peut justifier de déterminer un nombre maximum de résidents diabétiques insulino-requérants qu'il est possible d'accueillir au vu des ressources de l'établissement. Les présents s'accordent de la nécessité d'informer l'ARS sur ces difficultés.

3 - Retour d'expérience sur la télé-médecine.

Plusieurs problèmes ou limites sont évoqués sur les EHPAD de la ville de Rennes.

- indisponibilité des médecins traitants pour participer aux RV de télé-médecine. Les médecins coordonnateurs sont-ils attendus? Sur quel temps? Avec quelles responsabilités?
- impossibilité d'annuler un RV ou une prise en charge sur la plateforme Sterenn.
- lourdeur des démarches pour renseigner les dossiers sur la plateforme Sterenn jugée peu conviviale.

Prochaine réunion du groupe de travail sur les psychotropes avec Dominique KURTA

Mercredi 3 Janvier A 14 heures
EHPAD Gaetan Hervé
38 bd Oscar Leroux
Rennes

Prochaine Réunion Amcoorhb ordinaire

Jeudi 19 Janvier
14 h
EHPAD de Cleunay
70 bd Ferdinand de Lesseps
Rennes

Portable MN Chichizola. 06 29 37 66 10